

Délégation FO

Bruno DIEPPEDALLE
Fabrice CASSEREAU
Pascal CHABAS
Julien MOREAU
Stéphanie RAFFIN

Représentant Syndical
Élu Titulaire
Élu Titulaire
Élu Titulaire
Élu Suppléante

PRESENTS POUR LA DIRECTION : **Antoine PLAQUEVENT**
Julie GIBOUIN

DR **PDL/Bzh**
DRH **PDL/Bzh**

Point 1 : Informations du Président

• **National :**

- Le gouvernement a annoncé la fin du Pan d'Investissement dans les Compétences (PIC) pour décembre 2022. Pour les Pays de la Loire cela représente un budget d'environ 200 M€ en 2022. L'Afpa ayant très peu bénéficiée des sommes du PIC, sera donc peu impactée par la fin de ce plan d'investissement.
- Le DR PDL-Bretagne a participé à une réunion régionale Bretagne avec France Travail et une soixantaine de représentants d'organismes de formation dont le but était d'échanger sur les bonnes pratiques à retenir permettant aux acteurs de travailler ensemble et de répondre aux besoins des entreprises. Thibault GUILLUY, Haut-Commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises, participait à cette réunion.

• **Régional :**

- Toujours aucune nouvelle concernant le retour de l'appel d'offres du Conseil Régional. Une réunion de la Commission Appel d'Offres du Conseil Régional a eu lieu le lundi 21 novembre. Si une décision a été prise, le Conseil Régional dispose d'une semaine pour rendre sa décision.
- La signature d'un accord sur le handicap entre les organismes de formation régionaux et le Conseil régional a eu lieu sur le centre Afpa du Mans. A cette occasion le centre du Mans a accueilli de nombreux élus régionaux et locaux.
- Le centre Afpa de Doué la Fontaine a reçu le label "Excellence TP" de la part de la Fédération Nationale des Travaux Publics reconnaissant l'importance et l'impact des formations conduites par le centre Afpa de Doué.
- Dans le cadre du plan de sobriété énergétique il a été annoncé la mise en télétravail pour les salariés de la Direction Régionale le vendredi avec la mise en veille du chauffage à partir du jeudi soir. Pour permettre de maintenir un lien social, le télétravail ne sera pas autorisé le jeudi.

Point 2 : Election de l'élusuppléant au CSE Central en remplacement de Thierry CHOPINEAU

Marc BALLU de la CFE-CGC a été élu suppléant au CSE Central avec 8 voix favorables et 3 abstentions.

Point 3 : Suivi de l'emploi comme convenu en septembre : Elément de comparaison avec un ETP moyen

- Coût moyen annuel d'une prestation RH externe formation type AVT ?
- Coût moyen annuel d'une prestation RH externe formation type auto-entrepreneur ?
- Coût moyen annuel d'une prestation RH externe formation CDI Intérimaire ?
- Coût moyen annuel d'un salarié intérimaire ?

La direction annonce les coûts chargés ci-dessous (cotisations sociales salariales + patronales) :

- Coût moyen d'un salarié CDD : 240 € / jour
- Coût moyen d'un salarié intérimaire : 285 € / jour
- Coût moyen d'un salarié sous-traitance externe : 425 € / jour

Pour FO : Nous sommes quelque peu surpris par l'imprécision de cette réponse. En effet, cette question sur les coûts RH a été reportée de CSE en CSE depuis plusieurs mois par la direction pour lui permettre de répondre précisément à cette question. Or, nous notons quelques différences sensibles avec nos propres calculs. Si nous partons du principe que la majorité des ressources RH formation CDD sont des formateurs embauchés à l'AME classe 9 nous obtenons pour 227 jours de travail :

- $2\ 340.80\ € \times 13\ mois = 30\ 430.40\ € \times 1.54\ (cotisations\ patronales) = 46\ 862.82\ € / 227\ jours = 206.40\ € / jour$

A ces 206.40€ il faut rajouter 10% de précarité ce qui donne 227.04€ / jour. Le coût de 240€ / jour semble donc un peu surcoté.

Il est cependant intéressant de comparer la masse salariale annuelle d'un salarié CDI classe 9 qui est de 46 700 € avec celle d'une sous-traitance externe représentant une facture de 96 500 €, soit plus du double ! Il y a donc de la marge pour rendre plus attractif les salaires des salariés CDI plutôt que de prendre des ressources externes en continue sur plusieurs années.

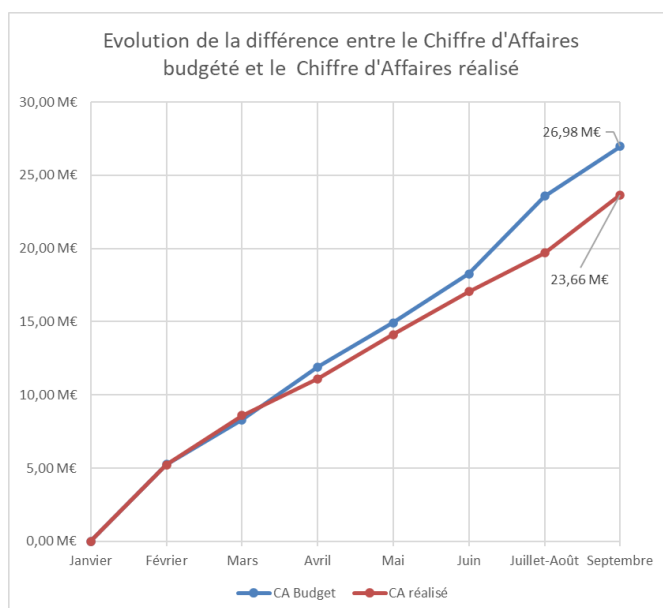
Point 5 : Suivi économique

- Présentation de la Booklet de septembre 2022
- Présentation des flux HTS d'octobre
- Résultats de l'appel d'offres du Conseil Régional ?

Présentation de la Booklet de juillet et août 2022 :

L'écart par rapport au budget observé le mois dernier ne sera pas rattrapé et l'année 2022 sera avec un EBE négatif.

	Réalisé à fin septembre 2022	Objectif à réaliser d'après budget à fin septembre 2022	% d'atteinte de la cible
EPIC	6,07 M€	8,27 M€	73%
Accès à l'Emploi	6,89 M€	8,47 M€	81%
Afpa Entreprises	10,70 M€	10,24 M€	104%
Chiffres d'Affaires AFPA PDL	23,66 M€	26,98 M€	88%
Dépenses de personnel	16,06 M€	16,81 M€	96%
Dépenses de fonctionnement	11,06 M€	10,16 M€	109%
Total charges	27,13 M€	26,97 M€	101%
EBE	-3,47 M€	0,01 M€	



Pour FO : Le point positif affiché par la direction est la maîtrise des charges en relation avec le budget prévisionnel avec seulement 9% de plus sur les dépenses de fonctionnement et 4% d'économie sur les dépenses de personnel. Cependant à Force Ouvrière, nous constatons que ces deux lignes budgétaires sont celles qui influent le plus sur les conditions de travail et leur détérioration. Quand la direction maîtrise les dépenses en termes de salaires et de frais de fonctionnement, cela se concrétise sur le terrain par le refus d'achats de matières d'œuvres au détriment des formations et par le refus de suppléer aux absences, ou au manque de RH, dans un service. Mais, pour nos dirigeants Régionaux et Nationaux, les conséquences économiques d'une maîtrise des coûts donnant l'impression d'une gestion saine semblent plus importantes que l'impact sur la santé morale est physique des salariés. L'autre point est le manque de chiffre d'affaires sur la partie EPIC et Accès à l'emploi qui dégrade notre résultat. Il faut noter par contre la bonne performance du CMFP de Fontenay le Comte qui permet la bonne tenue du budget prévu sur Afpa Entreprise.

Point 5 Point CSSCT

- Suivi des comptes rendus RP et remontées particulières
- Présentation de l'inspection N°3
- Validation de la thématique de l'inspection N°4 : Personnel habilité SST et procédure d'intervention en cas d'accident

Suivi des comptes rendus RP et remontées particulières

Une planification peu anticipée et fluctuante des réunions RP sur Doué, Cholet et Angers, rends difficile, voire impossible la participation des Représentants de Proximité à certaines réunions. Un planning prévisionnel et fixe devra être réalisé entre direction et RP.

Présentation de l'inspection N°3

L'inspection a été réalisée en septembre 2022 avec pour thème la prévention incendie. Il a été fait le constat d'une tenue à jour des registres sécurité, d'un affichage sécurité partiel et incomplet, de la non tenue d'exercice de sécurité et de formation des salariés à la prévention incendie ainsi que certains dysfonctionnements de systèmes d'alarmes.

Validation de la thématique de l'inspection N°4 : Personnel habilité SST et procédure d'intervention en cas d'accident

L'inspection N°4 aura lieu en décembre et permettra de vérifier la conformité des listes de salariés habilités SST et la mise en œuvre de procédures d'intervention en cas d'accident.

Point 6 : Communication : Les Élus demandent à ce que leur soit communiquée la liste du personnel fournie pour les ASC

Une liste des salariés présent au 31 octobre 2022 a été fournie aux membres du CSE PDL.

Point 11 : Questions diverses

- **Pourriez-vous éclairer le CSE sur les modalités de remplacement de la Secrétaire Administrative du CSE suite à son départ prochain en retraite :**
La secrétaire administrative du CSE devrait quitter son activité courant 2023. Dans le règlement intérieur du CSE un mi-temps de travail est affecté pour l'administration du CSE. Une fois le départ en retraite réalisée, le poste sur lequel la salariée était positionnée sera repris par les RH et paraîtra dans Afpa Talents. A charge pour le CSE de proposer un salarié qui serait volontaire pour occuper le poste de secrétariat administratif du CSE et qui disposera à ce titre d'un mi-temps de décharge d'activité pour réaliser la fonction.

- **Quel est la formule permettant de calculer l'AIB moyen du tableau dans le bilan situation comparée Femmes/Hommes 2021 (page 41) ?**

L'AIB (Appointement Individuel de Base) est le montant inscrit sur la 1^{ère} ligne de la fiche de paye.

C'est la rémunération de base sans la PRU et la prime d'expérience.

La formule permettant de donner la moyenne de l'AIB est l'AIB mensuel multiplié par 13 mois et divisé par 12 mois.

Ci-dessous les tableaux extraits du bilan de situation comparé F/H 2021 :

► 2.2 AIB temps plein moyen en euros

Répartition par classe

	2021			2020			2019		
	F	H	F + H	F	H	F + H	F	H	F + H
01	-	-	-	-	-	-	-	-	-
02	1 387,3	1 349,5	1 378,8	1 332,9	1 299,5	1 326,7	1 331,7	1 318,9	1 328,9
03	-	-	-	-	1 461,4	-	-	1 408,7	-
04	1 461,9	1 488,0	1 481,7	1 427,5	1 499,3	1 480,1	1 423,0	1 496,8	1 480,0
05	1 566,5	1 717,9	1 661,1	1 623,2	1 680,4	1 663,9	1 587,5	1 659,4	1 634,0
06	1 655,3	1 733,8	1 697,3	1 630,0	1 739,1	1 690,9	1 622,7	1 734,1	1 664,0
07	1 834,6	1 762,2	1 822,9	1 864,2	1 830,9	1 860,7	1 833,0	1 829,8	1 832,7
08	1 956,5	1 993,6	1 961,9	1 948,4	2 012,5	1 959,0	2 009,3	2 021,2	2 012,1
09	2 050,5	2 076,8	2 066,0	2 085,5	2 120,7	2 108,6	2 085,8	2 125,6	2 113,5
10	2 299,5	2 326,5	2 316,9	2 288,5	2 299,5	2 295,8	2 305,2	2 308,7	2 307,6
11	2 526,1	2 629,5	2 589,7	2 498,8	2 620,3	2 575,2	2 543,1	2 648,8	2 610,2
12	2 824,3	2 878,9	2 850,5	2 812,3	2 886,9	2 849,3	2 833,0	2 935,3	2 885,6
13	3 161,8	3 223,7	3 193,6	3 177,5	3 174,3	3 175,8	3 232,8	3 233,9	3 233,4
14	4 558,8	4 614,6	4 588,6	4 511,9	4 633,3	4 581,2	4 598,2	4 703,4	4 661,8
15	6 839,2	7 184,9	7 083,7	7 268,6	7 230,2	7 242,3	6 825,4	7 024,2	6 959,7
16	-	9 813,4	9 794,1	-	9 589,0	9 594,1	-	9 192,2	-
DD	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	2 402,2	2 603,3	2 503,7	2 391,0	2 604,1	2 501,2	2 353,5	2 591,4	2 478,8

Calculés sur l'effectif permanent (Ind. 112)

AIB mini et maxi par classe

AIB	2021					
	AIB FEMMES		AIB HOMMES		CLASSES	
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
02	1 229,47	1 551,38	1 268,95	1 580,28	1 229,47	1 580,28
03	-	-	-	-	1 423,83	1 544,51
04	1 307,02	1 615,69	1 268,95	2 554,47	1 268,95	2 554,47
05	1 392,75	1 807-	1 392,75	2 550,17	1 392,75	2 550,17
06	1 516,55	2 147,07	1 516,55	2 383,02	1 516,55	2 383,02
07	1 671,30	2 896,85	1 671,30	2 254,52	1 671,30	2 896,85
08	1 826,04	3 296,35	1 826,05	3 111,38	1 826,04	3 296,35
09	1 980,80	3 833,65	1 980,80	2 975,37	1 980,80	3 833,65
10	2 166,50	4 017,69	2 166,50	3 713,63	2 166,50	4 017,69
11	2 383,15	3 836,95	2 383,15	4 093,41	2 383,15	4 093,41
12	2 599,80	3 999,70	2 599,80	4 257,35	2 599,80	4 257,35
13	2 816,45	5 117,58	2 816,45	5 409,23	2 816,45	5 409,23
14	3 332,31	7 695,38	3 095-	8 141,55	3 095-	8 141,55
15	4 636,59	10 309,23	4 432,16	10 409,23	4 432,16	10 409,23
16	-	-	7 950-	11 870,77	7 950-	11 870,77
DD	-	-	-	-	-	-
Total général	1 229,47	-	1 268,95	11 870,77	1 229,47	-

- **L'ensemble des RGS ont été mandatés en vue de réaliser des contrôles auprès du prestataire EUREST.**

Il appartient à l'Afpa de contrôler le respect du cahier des charges de la prestation que nous avons confiée à EUREST. Cette vérification à effectuer est dans le périmètre de responsabilité des RGS, c'est donc à eux de faire ce contrôle.

De quelles natures sont ces contrôles ? Pour quelles destinations ? Quelles finalités ? :

Plus de précision sur ces contrôles et le périmètre exact seront apportés sur le CSE de janvier.

- **Pour quelles raisons certains managers imposent 1 journée de télétravail sans motifs dans SIRH ?**
L'accord prévoit 2 jours maximum de télétravail par semaine. Le télétravail se met en place après discussion et accord du Manager. Celui-ci a la possibilité d'accorder 1 ou 2 jours suivant l'organisation du service.
- **Où en est le passage en classe 8 des ADV ?**
Le passage en classe 8 des salariés ADV sera réalisé si l'enveloppe définie pour les promotions dans le cadre de l'accord NAO est suffisante. En priorité seront réalisés les promotions des Assistantes de Formation en classe 9 et des Formateurs en classe 10 qui auraient déjà dû être faites.

Infos Nationales :

Force Ouvrière a signé l'accord NAO 2022 sur les salaires. Plus d'infos en cliquant sur le lien ci-dessous :

[Communiqué FO accord NAO 2022](#)

Retrouvez toutes les infos sur le site :

foafpa.force-ouvriere.org

Ou en tapant dans la barre de recherche Google :

fo afpa